

CONCOURS « POUR MA SANTÉ ET MA SÉCURITÉ, JE PRENDS LE TEMPS QU'IL FAUT! »

Dès le printemps 2020, les entreprises agricoles ont dû faire face une situation inédite qui a engendré des défis hors du commun. Plus que jamais, l'importance de la santé et de la sécurité au travail a été démontrée et différentes mesures de prévention ont dû être adoptées pour faire face à la crise sanitaire. Il ressort de ce constat que les bonnes habitudes en prévention doivent être pérennisées et continuer de se traduire dans des gestes concrets qui font toute la différence au quotidien pour rendre les fermes plus sécuritaires. On vise la prévention par l'action!

Selon les statistiques colligées par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, en moyenne 935 accidents par année ont été répertoriés dans le secteur agricole durant la période 2015-2019 seulement. Beaucoup sont en lien avec **l'utilisation de produits dangereux**, le **travail avec des animaux**, les efforts excessifs, les postures inconfortables ou le travail répétitif (les **TMS**), le travail en hauteur, les surfaces glissantes ou l'absence de garde-corps (les **chutes**) et les machines et équipements utilisés sur la ferme (la **sécurité des machines**)¹. Pourtant, de nombreuses mesures permettent de réduire, voire d'éliminer les risques que ce genre d'accident survienne.

Partant de cette prémisse, nous invitons les étudiantes et étudiants des programmes agricoles professionnels et techniques à soumettre une vidéo ou une animation illustrant de façon explicite une situation dangereuse pour la santé et sécurité du travail dans le milieu agricole en lien avec l'une des cinq thématiques ci-dessus (en gras), puis à présenter une ou plusieurs mesures de prévention réalistes et adaptées à la problématique qui peuvent être appliquées pour éliminer ou réduire les risques découlant de cette situation.

ATTENTION! Ces mesures doivent respecter les lois et règlements du Québec en matière de santé et de sécurité du travail en agriculture (ex. : pas de passagers dans un tracteur, tous les gardes doivent être en place, aucun tracteur sans arceau, etc.). Nous vous encourageons à vous inspirer des outils et pages de référence disponibles en la matière, par exemple sur le site de la [CNESST](http://cnesst.ca).



¹ CNESST, 2021.

PRIX*

- 1^{er} prix de 1 000 \$
- 2^e prix de 500 \$
- 3^e prix de 250 \$
- Chaque prix inclut :
 - La publication de la vidéo sur le site Web [Santé, sécurité et mieux-être](#) et sur la page Facebook [Santé, sécurité et mieux-être en agriculture](#)

** Si la situation sanitaire permet l'organisation d'événements en présentiel, les gagnantes ou gagnants seront invité(e)s à présenter leur projet lors du colloque annuel des partenaires en prévention de l'UPA, en 2022.*

RÈGLEMENTS DU CONCOURS

Le présent concours s'adresse aux étudiantes et étudiants inscrits dans un programme professionnel ou technique en agriculture en 2021, dans un établissement du Québec.

CRITÈRES DE RÉALISATION

- Réalisation individuelle ou en équipe (dans le respect des mesures de distanciation physique en vigueur et autres recommandations de la santé publique en lien avec la COVID-19, comme le port du masque)
- Vidéo ou animation originale n'ayant jamais été présentée dans le cadre d'un concours UPA
- Vidéo ou animation en lien avec l'un des cinq thèmes proposés :
 - Manipulation ou exposition aux produits dangereux
 - Manipulation ou travail à proximité des animaux
 - Chutes de hauteur ou de plain-pied
 - Manutention de charge lourdes, travail répétitif
 - Sécurité des machines
- Forme au choix : publicité, témoignage, mini-film ou animation
- Vidéo **en format MP4 seulement**
- Durée minimale de 60 secondes et maximale de 3 minutes

CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Respect de l'ensemble des critères de réalisation ci-dessus
- Représentativité du milieu agricole
- Présentation des informations (fil conducteur, clarté du message, effort de recherche, validité des données transmises)
- Force du message (sensibilisation à la SST en agriculture, caractère persuasif, impact)
- Créativité (originalité)
- Qualité technique (image et son clairs et de qualité, jeu des participants)
- Qualité de la langue et du français écrit (l'UPA se réserve le droit de demander des correctifs)

Les projets devront être transmis par courriel **au plus tard le 12 novembre 2021 à 16 h** à isabellesauriol@upa.qc.ca. Les projets ne respectant pas les critères de réalisation ci-dessus ou qui seront transmis après l'échéance ci-dessus seront automatiquement refusés.

Toutes les vidéos, sans exception, doivent être soumises en format MP4 (aucun lien YouTube). Des plateformes telles WeTransfer, Smash ou Google Drive peuvent être utilisées pour transférer des fichiers lourds. L'UPA refusera tout projet qui ne respecte pas ce format.

Un jury procédera à l'évaluation finale des vidéos et à la détermination des projets gagnants. Les gagnants ou équipes gagnantes seront avisés au plus tard le 21 janvier 2022.

L'UPA se réserve le droit de ne retenir aucun des projets présentés, auquel cas l'UPA n'aurait aucune obligation de décerner un prix.

CONDITIONS GÉNÉRALES

1. Être inscrit en formation professionnelle ou technique en agriculture en 2021 dans un établissement du Québec.
2. Le gagnant ou équipe gagnante consent à ce que son nom soit utilisé sans aucune compensation pour la promotion de son projet et dégage l'UPA et ses affiliés, ainsi que leurs administrateurs, dirigeants et employés respectifs de toute responsabilité à l'égard des dommages ou pertes pouvant découler de sa participation au concours ou de l'attribution, de l'acceptation ou de l'utilisation du prix décerné.
3. Les prix devront être acceptés tels quels et ne pourront être ni échangés ni transférés. Toute fausse déclaration de la part d'un participant entraînera sa disqualification du concours.
4. Si l'un des projets gagnants a été réalisé par plus d'une personne, le montant accordé se verra divisé en fonction du nombre de participants inscrits lors de la mise en candidature. Il n'y a aucune limite au nombre de participants au sein d'une même équipe.
5. Les renseignements personnels fournis par le participant sont recueillis uniquement aux fins d'administration du présent concours et ne serviront à aucune autre fin sans son consentement. En fournissant ces renseignements, le participant consent à leur utilisation aux fins indiquées.
6. Le participant doit détenir tous les droits d'utilisation des images, photos, dessins et musique utilisés ainsi que l'accord des personnes y figurant, le cas échéant. Tous les droits d'utilisation et de diffusion des projets soumis sont cédés à l'UPA, et ce, sans frais.
7. En prenant part au concours, le participant accepte de se conformer au présent règlement et aux décisions prises par l'UPA qui se chargera de l'application du concours. Toutes les décisions sont finales et exécutoires.
8. Le participant s'engage à respecter les mesures de prévention recommandées par la santé publique en lien avec la COVID-19 tout au long de sa démarche dans le cadre du présent concours. L'UPA ne peut être tenue responsable en cas d'infection à la COVID-19.
9. Les règlements du concours et le formulaire d'inscription sont disponibles sur le site Web [Santé, sécurité et mieux-être en agriculture](#).

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les formulaires d'inscription doivent être transmis par courriel à isabellesauriol@upa.qc.ca **au plus tard le 1^{er} octobre 2021, à 12 h.**

Pour s'inscrire, le participant ou l'équipe participante doit remplir le formulaire d'inscription prévu à cet effet et le signer. Il doit être l'auteur du projet soumis, en posséder tous les droits (incluant les éléments musicaux) et en octroyer tous les droits d'utilisation et de diffusion à l'Union des producteurs agricoles. Il n'y aura aucune rémunération pour la participation au concours.

Un seul formulaire d'inscription est nécessaire par équipe. Le nom et la signature de chaque membre doivent figurer sur le formulaire, en indiquant un seul numéro de téléphone et un seul courriel pour un « responsable » désigné par l'équipe qui recevra les informations en lien avec le concours. En apposant sa signature, chaque participant reconnaît avoir déclaré ce qui est coché dans la section « Déclaration ». Le prix sera divisé entre chacun des membres de l'équipe.

Pour informations complémentaires :

Isabelle Sauriol

Agente de recherche et d'information

Service de santé et de sécurité du travail de l'UPA

Téléphone : 450 679-0540, poste 8387

Courriel : isabellesauriol@upa.qc.ca